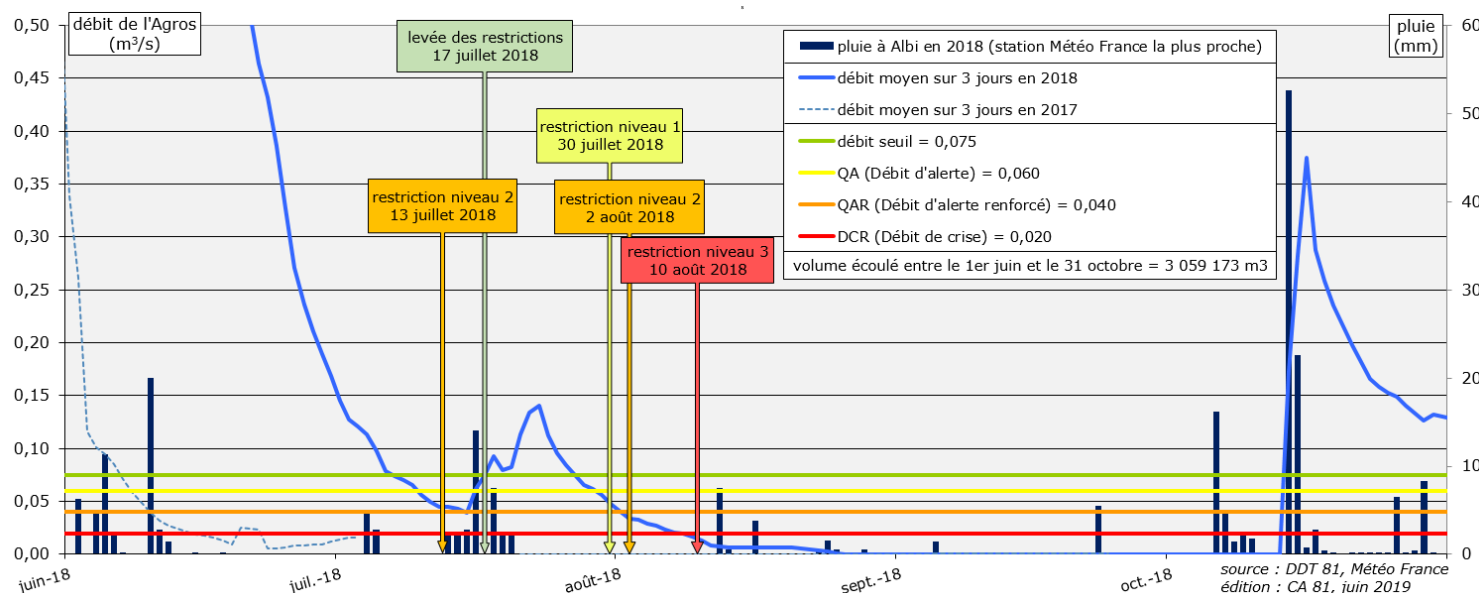


Débits moyens durant l'étiage 2018 : l'Agros à Graulhet



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,10 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,77 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'étiage

	En cours d'eau et nappes connectées	En nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	2	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	34	
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	63	
volume autorisé (hm ³)	0,48	
volume prélevé déclaré (hm ³)	0,00004	

Plans d'eau : 29 plans d'eau à usage agricole sont recensés pour un volume autorisé total de 0,68 hm³.

Volume de réserve : un volume de réserve de 10 000 m³ pour les prélèvements en cours d'eau et nappes connectées a été acté sur ce bassin, permettant d'intégrer d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives.

Les faits marquants



Organisation des prélèvements par tours d'eau

Chaque année, sur le périmètre élémentaire de l'Agros, les prélèvements d'eau pour l'irrigation effectués en cours d'eau et nappes connectées sont gérés de manière à ce qu'ils ne se produisent pas tous en même temps.

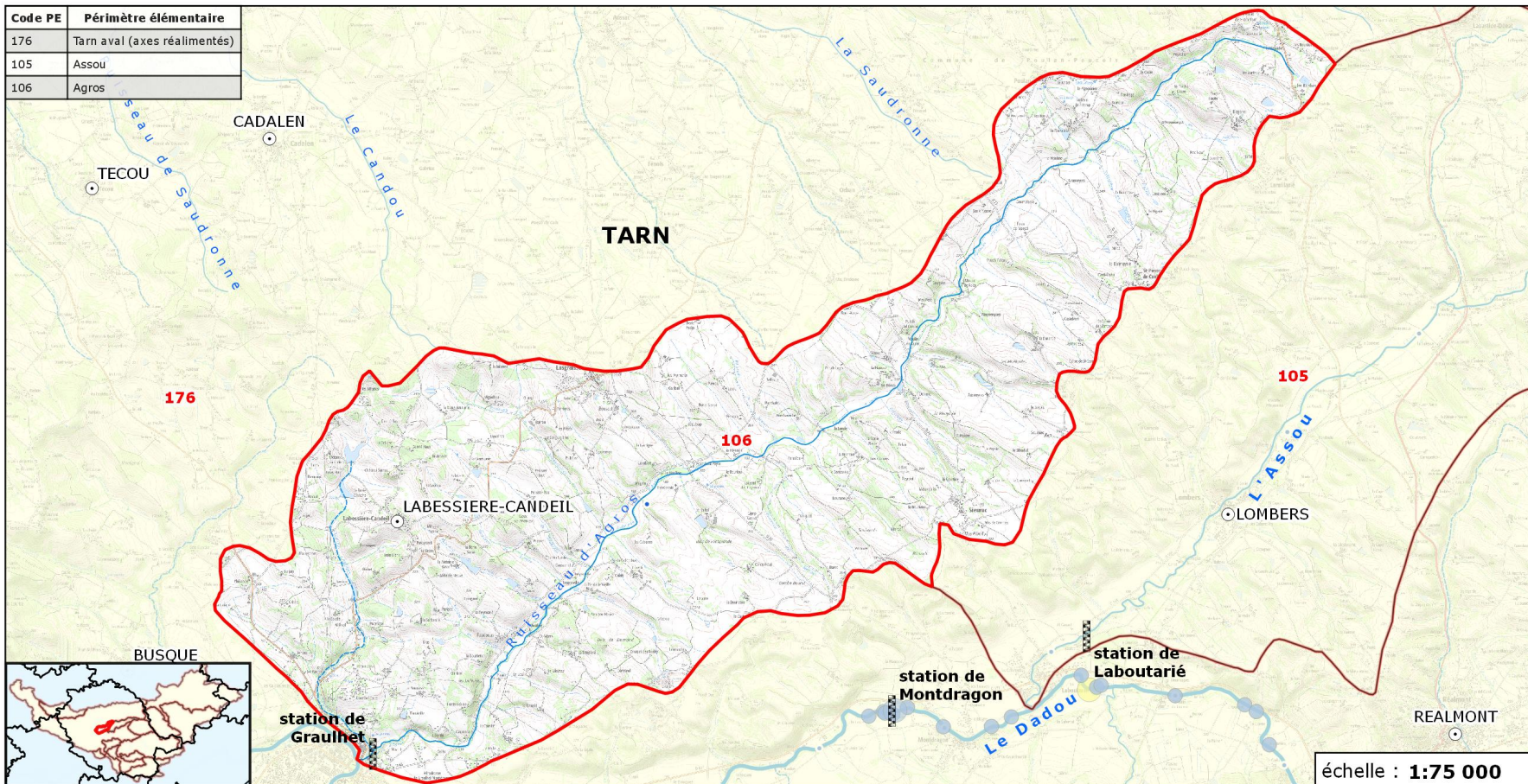
Ainsi, un calendrier de tours d'eau est établi en concertation avec l'ensemble des irrigants et les Chambres d'agriculture, permettant de concilier les usages tout en préservant les milieux aquatiques, en échelonnant et lissant les débits prélevés tout au long de la semaine.

Ce calendrier de tours d'eau est présenté au préfet pour approbation.

Très peu, voire aucun prélèvement n'est généralement effectué depuis le cours d'eau ou la nappe d'accompagnement dans ce périmètre, l'étiage de l'Agros étant toujours très marqué.

Des premières restrictions sont intervenues le 13 juillet, levées après un épisode pluvieux intervenu quelques jours après, permettant au débit de retrouver un niveau satisfaisant pendant 15 jours. S'en sont suivies d'inévitables nouvelles restrictions, conduisant à une interdiction de prélever à partir du 10 août. Pour mémoire, il avait été interdit de prélever dans l'Agros dès le 20 juin 2017.

Code PE	Périmètre élémentaire
176	Tarn aval (axes réalimentés)
105	Assou
106	Agros



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2018

PE 106 - Agros

- Légende**
- limites départementales
 - PE considéré
 - autres PE de l'OU Tarn
 - cours d'eau principaux
 - communes principales
 - stations débitmétriques

- Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2018 :**
(volumes exprimés en m³)
- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| en cours d'eau | en nappes connectées |
| 0 - 10000 | 50000 - 109242 |
| 10000 - 50000 | |
| 50000 - 125000 | |

édition : CA81, sept. 2019
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

© IGN-PARIS, www.ign.fr Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents. SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN

Organisme Unique du sous-bassin Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – outarn@tarn.chambagri.fr

